

539 000 personnes vivent dans l'un des 135 quartiers prioritaires de la politique de la ville redéfinis en 2024

Insee Flash Provence-Alpes-Côte d'Azur · Octobre 2024 · n° 106

En Provence-Alpes-Côte d'Azur, 10,6 % de la population habite dans un quartier prioritaire de la politique de la ville, dont les contours ont été actualisés en 2024. C'est plus qu'en France métropolitaine (8,1 %). Ces habitants sont plus souvent jeunes, monoparents et étrangers. Ils rencontrent des difficultés très marquées par rapport à ceux de leur environnement urbain. La moitié sont pauvres. Leurs conditions de logement sont moins favorables. Ils sont bien plus souvent sans diplôme et leur insertion sur le marché du travail est plus difficile. Les habitants des quartiers prioritaires de la région paraissent plus fragilisés encore qu'au niveau national, notamment sur le plan professionnel.

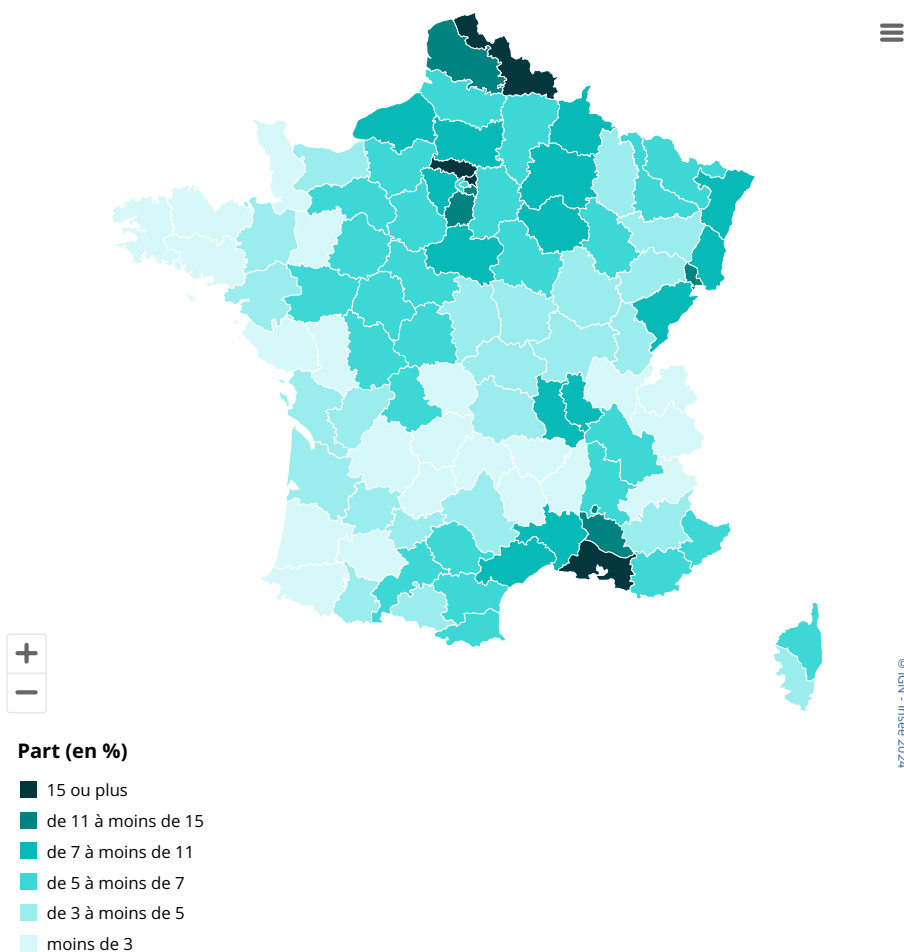
Davantage d'habitants en quartier prioritaire dans la région

Le périmètre des quartiers prioritaires de la politique de la ville, inchangé depuis 2015, a été actualisé en 2024 (**pour comprendre** et **encadré 1**).

En Provence-Alpes-Côte d'Azur, 135 quartiers politique de la ville (QPV) composent cette nouvelle géographie prioritaire : 539 000 personnes, soit un habitant de la région sur dix (10,6 % de la population), y résident. C'est plus qu'en France métropolitaine (8,1 %) ou qu'en France de province (6,6 %).

Les Bouches-du-Rhône (16,0 %) et le Vaucluse (12,3 %) sont les deux départements de la région qui concentrent la plus forte part d'habitants en QPV, à l'inverse des Hautes-Alpes où seulement 1,0 % des habitants vivent dans un quartier prioritaire (**figure 1**). Les Bouches-du-Rhône figurent d'ailleurs au quatrième rang des départements de France métropolitaine tandis que les Hautes-Alpes sont en avant-dernière position.

Figure 1 – Part de la population résidant en quartier prioritaire par département de France métropolitaine en 2020



Source : Insee, Estimations démographiques 2020.

Près de neuf habitants en QPV de la région sur dix résident dans les quatre plus grandes unités urbaines (Marseille – Aix-en-Provence, Nice, Toulon et Avignon). La ville de Marseille concentre à elle seule 45 % de la population régionale en QPV (pour seulement 17 % de l'ensemble de la population régionale). À Marseille, un habitant sur trois vit ainsi au sein d'un QPV.

Le nombre d'habitants des quartiers prioritaires de Provence-Alpes-Côte d'Azur s'échelonne de 850 (quartier Le Château à Saint-André-de-la-Roche) à 52 500 (quartier Centre Ville 3^e arrondissement de Marseille). La moitié des QPV ne dépasse pas 2 200 habitants. A l'inverse, sept quartiers en comptent plus de 10 000. Quatre sont situés à Marseille : il s'agit de Centre Ville 3^e arrondissement, Centre Ville 1^{er} et 2^e arrondissements, Cap Janet La Cabucelle Les Crottes et de Grand Saint Barthélémy. Un est localisé à Avignon (Monclar – Champfleury – Rocade Sud – Barbière – Croix des Oiseaux) et deux à Nice (Paillon et Ariane – Le Manoir – Gares).

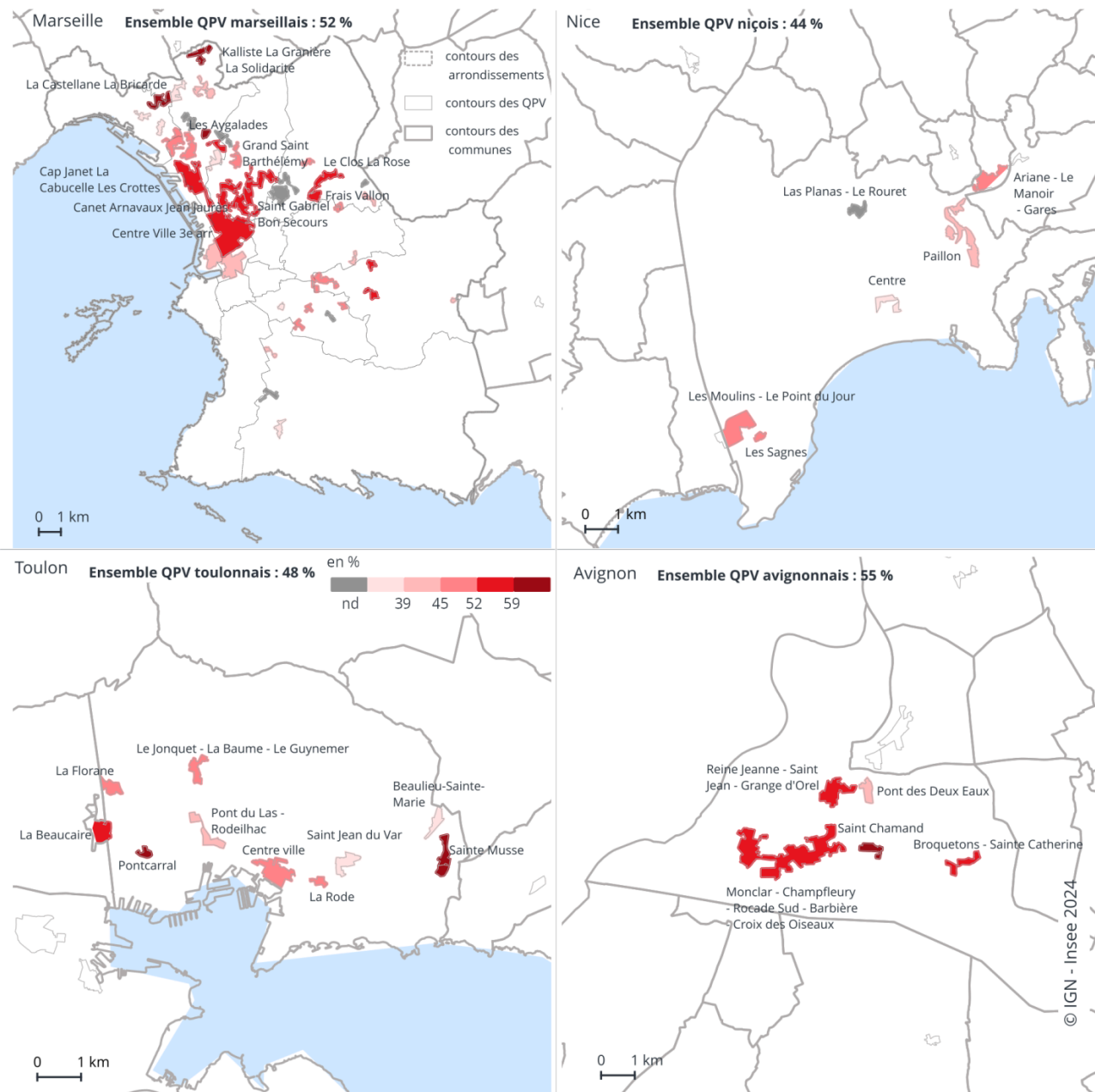
La connaissance des caractéristiques et des spécificités des quartiers prioritaires est indispensable pour adapter les politiques publiques locales à destination des populations en difficulté.

La moitié de la population en situation de pauvreté

Le revenu étant le principal critère de détermination de la géographie prioritaire, les niveaux de vie des habitants des QPV sont particulièrement faibles. En Provence-Alpes Côte d'Azur en 2021, le niveau de vie médian des habitants de ces quartiers est de 1 170 euros par mois. C'est 815 euros de moins que dans leur environnement urbain. Également, la moitié des habitants des QPV (49 %) est en situation de pauvreté monétaire. C'est trois fois plus que dans l'environnement urbain (14 %) et un peu plus que dans les QPV de France métropolitaine (44 %). Provence-Alpes-Côte d'Azur est la 5^e région de France métropolitaine au taux de pauvreté le plus élevé dans les quartiers prioritaires mais celle où l'intensité de la pauvreté est la plus prononcée. Dans certaines grandes villes comme Avignon et Marseille, la pauvreté dans les QPV est encore plus fréquente (respectivement 55 % et 52 %, **figure 2**).

Figure 2 – Taux de pauvreté dans les QPV de Marseille, Nice, Toulon et Avignon en 2021

(en %)



nd : donnée non disponible.

Sources : Insee-DGFIP-Cnaf-Cnav-CCMSA, Fichier localisé social et fiscal (Filosophi) 2021.

Plus d'enfants, de monoparents et d'étrangers

Les habitants des quartiers prioritaires sont plus jeunes : 23 % ont moins de 15 ans contre seulement 16 % dans l'environnement urbain. Les personnes d'au moins 60 ans sont en revanche moins présentes (20 % contre 30 %).

Les configurations familiales les plus exposées aux situations de précarité sont également plus fréquentes dans les QPV : un tiers des familles sont monoparentales, soit près du double de l'environnement urbain (18 %). Les familles nombreuses sont plus présentes (22 % contre 7 %). De fait, la décohabitation familiale y est plus tardive, les vingtenaires étant moins diplômés et moins bien insérés sur le marché du travail que leurs homologues des environnements urbains.

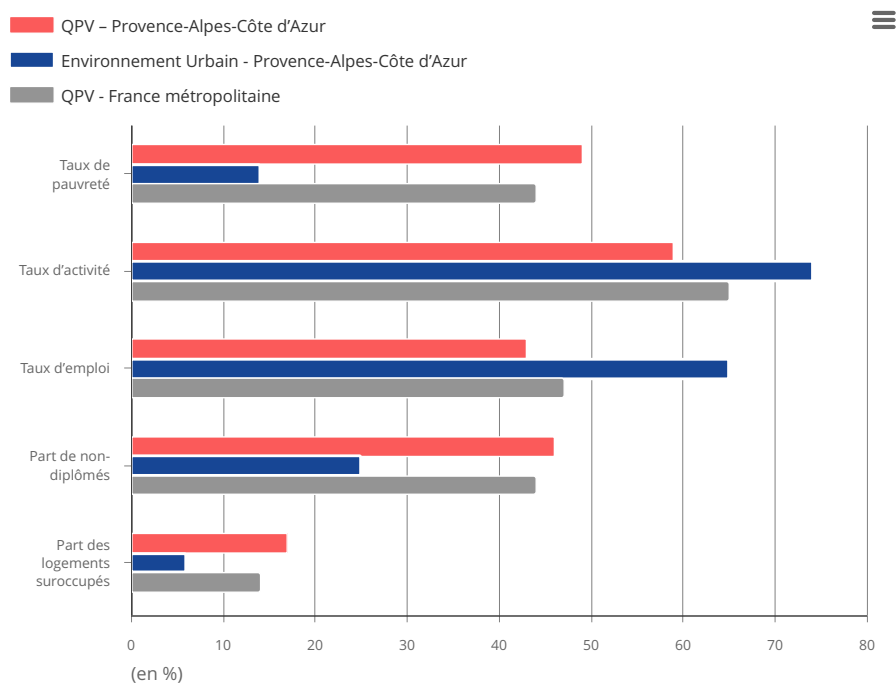
Enfin, la population étrangère est surreprésentée : 22 % des habitants des QPV sont étrangers contre 6 % dans l'environnement urbain des QPV.

Les caractéristiques socio-démographiques des habitants des quartiers de la région sont cependant proches de celles observées en moyenne dans les QPV de France en termes d'âge, de nationalité, de composition ou de type de ménage.

Des conditions de vie moins favorables

Les logements des quartiers prioritaires sont moins souvent adaptés à la taille des familles qu'ils hébergent : la suroccupation y est ainsi trois fois plus fréquente que dans l'environnement urbain (**figure 3**).

Figure 3 – Taux de pauvreté, d'activité, d'emploi et parts de non-diplômés et de logements suroccupés



Champ : Pour les logements, résidences principales hors studio d'une personne. Pour les non-diplômés, personnes âgées de 15 à 64 ans. Pour les taux d'activité et d'emploi, population âgée de 15 à 64 ans.

Sources : Insee, Estimations démographiques 2020 ; Insee-DGFIP-Cnaf-Cnav-CCMSA, Fichier localisé social et fiscal 2021.

La moitié des logements des QPV se situe dans le parc social (48 % contre 9 % dans l'environnement urbain). La présence d'habitations à loyer modéré (HLM) permet aux habitants de se loger plus facilement et à moindre coût. Dans le parc privé, la problématique de l'habitat indigne est prégnante dans certains QPV, notamment de Marseille [Haut Comité pour le Droit au logement, 2019 ; **pour en savoir plus (12)**].

Les habitants des quartiers prioritaires en France sont moins satisfaits de leur cadre de vie que ceux de leur environnement urbain et évoquent beaucoup plus fréquemment un sentiment d'insécurité, d'environnement dégradé et bruyant [Mondesir, Oswald, 2020 ; **pour en savoir plus (10)**].

Dans la région, ils sont aussi plus régulièrement exposés à des niveaux élevés de pollution de l'air (**pour comprendre**) que dans l'environnement urbain. Ils vivent en effet plus souvent à proximité des axes routiers rapides et des centres-villes, notamment à Marseille où l'activité portuaire constitue un autre facteur de pollution au nord de la ville.

Enfin, dans un contexte de prix immobiliers élevés dans la région, le moindre niveau de vie des habitants des QPV freine d'autant plus leur accès à la propriété. Ils sont trois fois moins souvent propriétaires de leur logement que les habitants de leur environnement urbain (17 % contre 57 %). En France, ceux dont le niveau de vie s'élève ont par ailleurs, plus que les autres, tendance à quitter la géographie prioritaire pour devenir propriétaires [Bloch, Gerardin, 2024 ; **pour en savoir plus (6)**].

Un niveau de formation plus faible, une insertion dans l'emploi plus difficile

Presque la moitié des habitants des QPV de la région (46 %) ne possède aucun diplôme supérieur au diplôme national du brevet (DNB) contre un quart (25 %) dans l'environnement urbain. Les étrangers (64 %) sont les plus concernés, ce qui les pénalise d'autant plus sur le marché du travail.

L'insertion professionnelle des habitants des quartiers prioritaires est plus compliquée, et ce, même à niveau de diplôme équivalent [Couppié, Dieusaert, Vignale, 2020 ; **pour en savoir plus (11)**]. Et les habitants des QPV de la région sont encore moins souvent en emploi que ceux de France métropolitaine (**encadré 2**).

Dans les QPV de Provence-Alpes-Côte d'Azur, seuls 43 % des 15 à 64 ans occupent un emploi contre 65 % dans l'environnement urbain. Les difficultés d'insertion des habitants des QPV de la région sont encore plus marquées pour les étrangers (36 % sont en emploi contre 54 % dans l'environnement urbain) et les femmes (37 % contre 62 %). La moitié des femmes (48 %) sont d'ailleurs en situation d'inactivité et un tiers des hommes (34 %). De plus, les conditions d'emploi de ceux qui travaillent sont souvent plus précaires : 22 % ont un emploi à durée limitée (12 % dans l'environnement urbain). En lien avec leur niveau de diplôme, ils accèdent aussi moins souvent à des emplois qualifiés : 72 % sont ouvriers ou employés contre 46 % dans l'environnement urbain. Seuls 11 % sont cadres, professions intellectuelles supérieures, artisans, commerçants ou chefs d'entreprise contre 26 % dans l'environnement urbain.

D'autres freins périphériques, liés notamment aux moyens de transport, compliquent l'insertion professionnelle des habitants de ces quartiers prioritaires. Ils possèdent moins souvent une voiture, les coûts d'achat et d'entretien étant élevés. Elle est pourtant souvent indispensable car les emplois y sont moins nombreux et l'offre de transports en commun souvent moins développée [Cerema, 2019 ; **pour en savoir plus (13)**].

Encadré 1 – Plus d’habitants dans la nouvelle géographie prioritaire

En Provence-Alpes-Côte d’Azur, l’actualisation de la géographie prioritaire fait passer le nombre de quartiers prioritaires de 128 en 2015 à 135 en 2024. En 2020, 539 000 personnes habitent dans les quartiers prioritaires de la nouvelle géographie contre 505 000 si l’on considère la géographie de 2015. Cette hausse de 34 000 habitants (+7 %) s’explique par le fait que la nouvelle géographie couvre une plus large superficie de la région que l’ancienne (+17 %). Il s’agit avant tout d’évolutions des délimitations des quartiers déjà présents dans la géographie de 2015, la superficie de ces derniers ayant augmenté de 14 %.

Par ailleurs, sept nouveaux quartiers totalisant 10 300 habitants font leur apparition : deux à Toulon, deux à Avignon et trois quartiers à Martigues, Port-Saint-Louis-du-Rhône et Saint-André-de-la-Roche.

Des opérations de redécoupage ont aussi eu lieu. Ainsi l’ancien quartier Centre Ville Canet Arnaux Jean Jaurès de Marseille qui concentrait près de 100 000 habitants a été découpé en trois quartiers : Centre Ville 1^{er} et 2^e arrondissements, Centre Ville 3^e arrondissement et Canet Arnaux Jean Jaurès.

Enfin, quatre quartiers ont été supprimés mais resteront sous surveillance : les quartiers Palais des expositions et Résidence sociale Nicéa à Nice, le quartier Notre Dame à Gardanne et le quartier Centre ancien à Châteaurenard, représentant environ 4 800 habitants au total.

En 2020, dans la région comme ailleurs, la situation observée tant au niveau socio-démographique qu’au niveau de l’insertion dans l’emploi et des revenus est similaire entre ancienne et nouvelle géographie prioritaire.

Encadré 2 – Une population en QPV plus souvent éloignée de l’emploi qu’au niveau national

En 2021, 7,8 % des habitants de France métropolitaine résident en Provence-Alpes-Côte d’Azur tandis que c’est le cas de 10,2 % des habitants des QPV. Les QPV de la région présentent par ailleurs des fragilités plus prononcées qu’au niveau national. Le niveau de formation de leurs habitants âgés de 15 ans ou plus est un peu plus faible : 46 % sont sans diplôme en Provence-Alpes-Côte d’Azur contre 44 % en France métropolitaine. Ils sont plus souvent inactifs (41 % des 15 à 64 ans contre 35 % en France métropolitaine) et moins souvent en emploi (43 % des 15 à 64 ans contre 47 %). Les taux d’emploi des 15 à 64 ans dans l’environnement urbain étant proches (65 % dans la région et 66 % en France métropolitaine), l’écart de situation sur l’emploi entre les QPV et leur environnement urbain est également plus important qu’au niveau national.

Les conditions de logement sont également moins favorables. Les quartiers prioritaires de la région se distinguent par un parc de logements sociaux bien plus faible (48 % des logements contre 63 %), contraignant une part importante des habitants à se loger dans le parc privé. La suroccupation est plus fréquente (17 % contre 14 %).

Encadré 3 - Partenariat

Cette étude a été réalisée en partenariat avec la Direction régionale de l’emploi, du travail et des solidarités (DREETS) ainsi que le Centre de ressources pour la politique de la ville (CRPV).

Publication rédigée par : Stéphanie Durieux, Olivier Sanzeri (Insee)

Pour comprendre

La géographie prioritaire réformée en 2015 est actualisée pour la première fois en 2024. Le critère de définition des quartiers reste identique : un décrochage des revenus par rapport à celui de son unité urbaine d’appartenance et au niveau médian français. Cette mise à jour prend en compte les évolutions de revenu des habitants avec de nouveaux contours basés sur les revenus 2019. Elle fait également suite à des concertations avec les acteurs publics locaux.

La pollution de l’air est évaluée à partir de l’indice annuel ICAIR365 élaboré par AtmoSud, l’association régionale agréée de surveillance de la qualité de l’air en Provence-Alpes-Côte d’Azur. Elle est considérée comme élevée à partir de 6 dans cette étude. Cet indice comprend les principaux polluants réglementés de l’air ambiant : particules en suspension (PM10, PM2,5), dioxyde d’azote (NO₂) et ozone (O₃), à la résolution spatiale de 25 mètres.

Publication rédigée par : Stéphanie Durieux, Olivier Sanzeri (Insee)

Définitions

Le **niveau de vie** correspond au revenu disponible du ménage divisé par le nombre d'unités de consommation (UC). Le niveau de vie est donc le même pour tous les individus d'un même ménage. Les unités de consommation sont calculées selon l'échelle d'équivalence de l'OCDE qui attribue 1 UC au premier adulte du ménage, 0,5 UC aux autres personnes de 14 ans ou plus et 0,3 UC aux enfants de moins de 14 ans.

L'**environnement urbain** d'un quartier prioritaire de la politique de la ville correspond à l'unité urbaine dans laquelle il se situe à l'exclusion des QPV.

Le seuil de **pauvreté monétaire** est fixé par convention à 60 % du niveau de vie médian de la population. En 2021, il s'élève à 1 158 euros par mois pour une personne seule.

L'**intensité de la pauvreté** est l'écart relatif entre le revenu médian des personnes pauvres et le seuil de pauvreté.

Un logement **suroccupé** correspond à une résidence principale (hors studio d'une personne) à laquelle il manque au moins une pièce par rapport à la situation d'« occupation normale » définie ainsi : une pièce de séjour pour le ménage, une pièce pour chaque personne de référence d'une famille, une pièce pour les personnes hors famille non célibataires ou les célibataires de 19 ans ou plus. Pour les célibataires de moins de 19 ans, on compte une pièce pour deux enfants s'ils sont de même sexe ou ont moins de 7 ans, sinon, une pièce par enfant.

Pour en savoir plus

- > (1) Retrouvez davantage de **données associées à cette publication** en téléchargement.
- > (2) **Les principaux résultats de l'étude en vidéo.** [🔗](#)
- > (3) Retrouvez les données des **données sur les quartiers 2024 de la politique de la ville.**
- > (4) Rouaud P., Sellem D. « **Dans les quartiers de la politique de la ville, la moitié des jeunes femmes sans diplôme sont inactives** », Insee Flash Provence-Alpes-Côte d'Azur n° 105, septembre 2024.
- > (5) Cohen C., Potin-Finette A. « **Portrait des nouveaux quartiers prioritaires de la politique de la ville en France métropolitaine** », Insee Première n° 2008, août 2024.
- > (6) Bloch K., Gerardin M. « **La moitié des personnes ayant habité en quartier prioritaire entre 2011 et 2020 y restent tout au long de la période** », Insee Première n° 1996, mai 2024.
- > (7) Durieux S., Rouaud P. « **Quartiers de la politique de la ville – Ceux qui s'installent sont plus pauvres que ceux qui partent** », Insee Analyses Provence-Alpes-Côte d'Azur n° 96, octobre 2021.
- > (8) Durieux S., Rouaud P., Belle R. « **Dans les quartiers les plus en difficulté, seulement un habitant sur trois en emploi** », Insee Analyses Provence-Alpes-Côte d'Azur n° 82, janvier 2020.
- > (9) Durieux S. « **Marseille concentre la moitié de la population des quartiers de la politique de la ville de la région** », Insee Analyses Provence-Alpes-Côte d'Azur n° 31, mai 2016.
- > (10) Mondesir H., Oswald N. « **Synthèse du rapport ONPV 2019 - Bien vivre dans les quartiers prioritaires de la politique de la ville** [🔗](#) », Rapport annuel ONPV 2019, juillet 2020.
- > (11) Couppié T., Dieusaert P., Vignale M. « **Que deviennent les jeunes des quartiers prioritaires de la ville après leur bac ?** [🔗](#) », Céreq Bref n° 391, juin 2020.
- > (12) Haut Comité pour le Droit au logement, « **Marseille : de la crise du logement à une crise humanitaire** [🔗](#) », décembre 2019.
- > (13) Cerema « **Zoom sur...La mobilité des habitants des quartiers prioritaires de la politique de la ville** [🔗](#) » Transflash n° 416, mai 2019.



Institut national de la statistique et des études économiques
Insee Provence-Alpes-Côte d'Azur - 17 rue Menpenti - CS 70004 - 13395 Marseille Cedex 10
Direction de la publication : Valérie Roux